



Maghreb al-Awsat



Le massacre des Ouled Brahim

Le 21 du mois de Mouharram 1261 de l'Hégire (30 janvier 1845) à Ain Ba Dahou, les Ouled Brahim, une faction de la tribu des Bani Ameur, s'opposa à l'expropriation de leurs terres et une soixantaine d'hommes munis de bâtons attaquèrent le camp du bataillon du sixième régiment léger des légionnaires. Cet acte de rébellion allait déclencher une terrible répression sur plusieurs tribus des Bani Ameur.

Hani Abdel Qadir nous l'a décrit avec minute : « La journée même, les douars des Ouled Brahim, informés des faits et redoutant la réaction attendue des militaires français, tentèrent de s'enfuir avec leurs troupeaux. Leur retraite fut coupée par la colonne du commandant Vinoy rappelé en toute hâte de sa mission chez les Ouled Sliman qui stoppa la fuite des populations des Ouled Brahim, les pilla impitoyablement et leur enleva tout ce qui lui tomba sous la main, notamment « une trentaine de chevaux ou mulets, plus de 200 bœufs ou vaches, 1.200 moutons ou chèvres ».

En outre, « 70 vieillards, femmes et enfants furent amenés en otage ». Plusieurs d'entre eux, peut-être tous, furent immédiatement fusillés sans autre forme de procès. La répression fut si horrible et si terrifiante que « les femmes dont les maris ont été tués n'ont même pas osé les pleurer ».

Les victimes furent enterrées au lieu-dit « Peuplier de Abdel Qadir », dans l'actuel jardin public, à l'endroit précis où est plantée une allée de cyprès. Peu de temps après, plusieurs autres hommes furent arrêtés et envoyés à Oran pour jugement, tandis que les biens de l'ensemble de la tribu furent confisqués.

Un simulacre d'enquête fut rapidement mené quelques jours après. Le rapport conclut que tous les Ouled Brahim, dont le caïd avait pris la fuite, étaient compromis dans le complot. Plusieurs autres hommes furent arrêtés et envoyés à Oran pour jugement.

Ben Kenadil Ben Djefal fut reconnu comme le principal instigateur du mouvement de révolte : il sera exécuté le 26 mai 1845 à Oran. Son exécution resta célèbre dans les sinistres annales des exécutions. Le bourreau lui mutila par trois fois avant de l'achever par un dernier coup. Cette exécution fut la dernière au Yatagan d'Oran .

L'autorité militaire décida de confisquer à la tribu toutes les bêtes de somme ou de transport, « chevaux, mulets et chameaux furent enlevés à la tribu de manière à ce qu'elle ne put se déplacer ». C'est pourtant ainsi diminués que les rescapés de la répression des Ouled Brahim, terrorisés et ruinés, prendront la fuite pour le Maroc quelques temps après. L'ampleur de la féroce répression contribua probablement à déterminer les autres tribus Bani Amer et Hachem à émigrer au Maroc.

Pour les soustraire à la féroce répression et probablement à l'autorité française, l'émir Abdelkader exhorta les tribus Bani Ameur à émigrer au Maroc. Ce fut un exode terrible. En plein hiver, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards, emportant quelques maigres vivres, poussant devant eux ce qui restait de leurs troupeaux, abandonnent leurs terres et fuient vers le Maroc. Une redoutable épreuve que cette marche de 500 kilomètres. Nombre d'entre eux, les plus faibles, les vieillards, les malades, les enfants ne purent supporter cette longue marche et périrent de fatigue ou de maladies.

Les Ouled Brahim, dont on évaluait le nombre à 10.000 en 1830, ne comptent plus que 3.000 individus en 1867, soit une décroissance de 70%^[1].

Les « grillades enfumées » ou « les chambres à gaz »

La région du Dahra, entre Alger et Oran possèdent d'immenses grottes pouvant contenir des centaines de personnes qui servaient de refuge aux tribus de la contrée et jamais nul conquérant berbère ou arabe ne viola la sécurité de ceux qui trouvaient refuge dans ces abris sauf bien sur l'armée française.

En un an, à trois endroits différents, trois colonels français, Cavaignac, Pélassier, Saint-Arnaud, firent périr trois tribus entières, femmes, enfants, vieillards et même troupeaux de bêtes dans des grottes en les brûlant et les asphyxiant vives et ainsi ils devancèrent Hitler d'un siècle, en utilisant le principe des chambres à gaz !

La plus connue de ces « grillades enfumées » est celle commise par Pélassier, en voici l'histoire :

« Le 19 juin 1845, la tribu des Oued-Riah, chassée des ses villages par l'une de ces armées qui brûlait systématiquement tout sur leur passage, se réfugia dans les grottes avec ses troupeaux. L'armée de Pélassier la poursuivit et lui ordonna de sortir. Celle-ci accepta à condition que les troupes françaises se retirent pour ne pas être massacrée. Mais le maudit Pélassier refusa et à trois heures de l'après-midi, fit allumer, à chaque entrée des grottes, de vastes feux, qui furent alimentés et attisés toute la journée et toute la nuit jusqu'au lever du jour.

Dans une lettre, un soldat fit la description de ce qu'il vit lorsque les feux furent éteints et que l'armée entra dans la grotte :

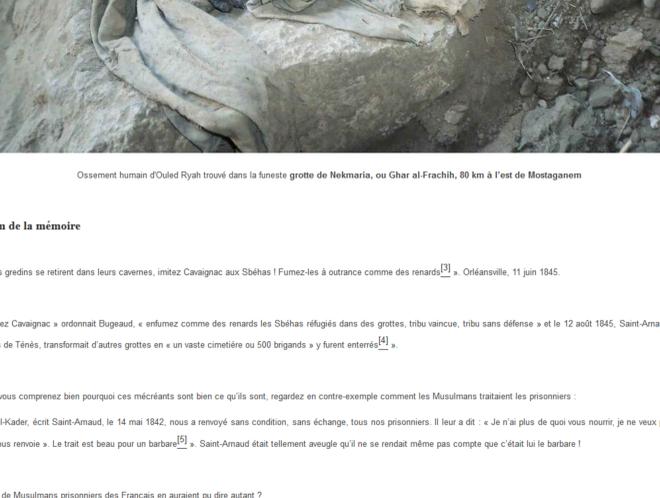
« Quelle plume saurait rendre ce tableau ? Voir au milieu de la nuit, à la faveur de la lune, un corps de troupes français occupé à entretenir un feu infernal ! Entendre les sours gémissements des hommes, des femmes, des enfants et des animaux ; le craquement des rochers calcinés s'écroulant, et les continuelles détonations des armes ! Dans cette nuit, il y eut une terrible lutte d'hommes et d'animaux !

Le matin, quand on chercha à dégager l'entrée des cavernes, un hideux spectacle frappa les yeux des assaillants. J'ai visité les trois grottes, voici ce que j'y ai vu :

A l'entrée, gisaient des bœufs, des ânes, des moutons : leur instinct les avait conduits à l'ouverture de la grotte pour respirer l'air qui manquait à l'intérieur. Parmi ces animaux, et entassés sous eux, on trouvait des hommes, des femmes et des enfants. J'ai vu un homme mort, le genou à terre, la main crispée sur la corne d'un bœuf. Derrière lui était une femme tenant son enfant dans ses bras. Cet homme, il était facile de le reconnaître, avait été asphyxié, ainsi que la femme, l'enfant et le bœuf, au moment où il cherchait à préserver sa famille de la rage de cet animal.

Les grottes sont immenses ; on a compté 760 cadavres ; une soixantaine d'individus seulement sont sortis, aux trois-quarts morts ; quarante n'ont pu survivre ; dix sont à l'ambulance, dangereusement malades ; les dix derniers, qui peuvent se traîner encore, ont été mis en liberté pour retourner dans leurs tribus : ils n'ont plus qu'à pleurer sur des ruines^[2] ».

Que la malédiction d'Allah et de toutes les créatures soit sur tous ceux qui participèrent à ces crimes et je prie le Seigneur Tout Puissant de les châtier des pires manières.



Ossement humain d'Ouled Ryah trouvé dans la funeste grotte de Nekmaria, ou Ghar al-Frachih, 80 km à l'est de Mostaganem

Au nom de la mémoire

- « Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbêhas ! Fumez-les à outrance comme des renards^[3] ». Orléansville, 11 juin 1845.

- « Imitez Cavaignac » ordonnait Bugaud, « enfumez comme des renards les Sbêhas réfugiés dans des grottes, tribu vaincue, tribu sans défense » et le 12 août 1845, Saint-Arnaud à son tour, près de Ténés, transformait d'autres grottes en « un vaste cimetière ou 500 brigands » y furent enterrés^[4] ».

Afin que vous compreniez bien pourquoi ces mécréants sont bien ce qu'ils sont, regardez en contre-exemple comment les Musulmans traitaient les prisonniers :

- « Abd-el-Kader, écrit Saint-Arnaud, le 14 mai 1842, nous a renvoyé sans condition, sans échange, tous nos prisonniers. Il leur a dit : « Je n'ai plus de quoi vous nourrir, je ne veux pas vous tuer, je vous renvoie ». Le trait est beau pour un barbare^[5] ». Saint-Arnaud était tellement aveugle qu'il ne se rendait même pas compte que c'était lui le barbare !

Combien de Musulmans prisonniers des Français en auraient pu dire autant ?

Combien de Musulmans furent envoyés à la mort dans les mines françaises de fer et de charbon pour l'essor de la France ? Mais bien pire même les « négres » et les « boungouls » qui combattirent pour la libération de la France furent massacrés après s'encaes rendus à la patine et les survivants furent rayés des paies et des retraites de l'armée ! Si ces mécréants ingrats et peu reconnaissants n'ont déjà aucune pitié pour les morts comment auraient-put-il en avoir pour les vivants !

Sacrifice des traillieurs à la bataille de Froeschwiller le 6 août 1870.

« [Le 4 août devant Wissembourg], surpris dans sa position par l'armée du prince royal, forte de 180.000 hommes, le général Douay [sous les ordres de Mac-Mahon], avec ses 9 000 hommes n'hésite pas et lire combat. […] Les régiments algériens montent à l'assaut des hauteurs : le 1er Turcos, sous les ordres de l'adjudant-major Bertrand, fait des prodiges ; un autre bataillon algérien, commandant Lammerz, couvre la ville pendant la défaite. Les cadavres jonchent le sol de toutes parts. Les indigènes vaincus, blessés, ne lâchent pas pied. Ecrasés par la mitraille, désarmés, ils combattent encore. C'est avec les dents qu'ils déchirent maintenant l'ennemi qui les clous, à coups de baïonnette, sur le sol. L'héroïsme des Arabes tous, blessés ou faits prisonniers, en ces journées de Wissembourg et de Woerth, sauva d'un désastre, d'une boucherie sans précédent le gros de notre armée française ».

On lit aussi dans le livre d'histoire d'Albert Malet : « L'armée française, battue le 4 à Wissembourg, est refoulée de Woerth par l'armée du Prince Royal de Prusse. Pour couvrir sa retraite Mac-Mahon sacrifie ses dernières troupes de réserve. Alors appaurent les traillieurs algériens. Ils avaient combattu l'avant-veille toute la journée à Wissembourg. Ils étaient 1.700. Déployés en ligne, comme à la parade, sans tirer un coup de feu, criant d'une seule voix : « A la baïonnette », ils s'élançèrent. Rien ne tint devant eux. En quelques minutes, ils reprennent les pièces perdues, le village d'Elshasshausen et, toujours courant, poursuivaient les Allemands jusqu'à la lisière d'un bois. Là, contre un ennemi bien à couvert, leurs charges, trois fois renouvelées, furent vaines. Quand les traillieurs, décimés par la mitraille, se retirèrent, ils laissèrent sur le terrain 800 hommes, la moitié de leur effectif. La charge des traillieurs, la résistance acharnée de quelques débris de régiment …, permirent la retraite sur Reichshoffen ».

Fin décembre 1870, Gambetta, ministre de la Guerre donne l'ordre de mobiliser les spahis d'Algérie et de les embarquer aussitôt à destination de Marseille. Les spahis d'Ain Guitar, près de la frontière tunisienne, se mutinent les premiers. Ils refusaient d'aller combattre en Europe où déjà nombre des leurs avaient laissé la vie. Les mutineries des spahis sont le prélude à la révolte qui éclate le 23 janvier 1871 en Algérie^[6] .

L'engagement sur « l'honneur »

« La liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, leurs propriétés, leur industrie ne recevront aucune atteinte… Le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur »

« Les propriétés des habitants ne recevront aucune atteinte… » Tel était l'un des engagements solennels qu'avait pris la France, le 5 juillet 1830, en entrant à Alger. Voyons si au moins celui-ci fut respecté.

Les Algériens furent aussi chassés petit à petit de leur terre au profit des riches propriétaires terriens venus de France et d'Espagne qui employaient non seulement gratuitement la main d'œuvre mais les châtiait quand les « indigènes » ne travaillaient pas assez rapidement et allaient jusqu'à même leur interdire de manger les produits qu'ils cultivaient, comme me l'a raconté ma mère ! Et si l'un d'entre eux était pris en train de manger, il pouvait perdre sa vie et être emprisonné.

Des lois furent aussi passées qui affirmaient que la propriété était « inviolable », « sans distinction entre les indigènes et les Français » mais de tout temps les Français furent champions dans l'application des lois à trois vitesses, qui étaient différemment interprétés en fonction de la couleur de peau, du pays d'origine et du patronyme. Quant aux services rendus pour la patrie, je vous mets le doigt dans l'œil !

L'Etat français successeur du Dey devait donc propriétaire des terres de tribus et la tribu n'était que le locataire de l'état, l'état qui avait tous les droits pour réduire ou spolier les terres des tribus. Les tribus étaient donc cantonnées sur une toute petite partie de ses terres tandis que le reste était pris par l'état qui le donnait aux colons. Et donc en vertu de la loi de 1851, plus de 60 000 hectares passèrent des mains des tribus arabes à celles de l'état français.

Les opérations, qui devaient renforcer le droit de propriété des indigènes devinrent ainsi un des moyens les plus actifs de leur spoliation : ce n'est pas moi qui le dit, c'est le professeur Larcher, la plus haute autorité en matière de droit algérien^[7] .

Ainsi, en 1900, en vertu de ces différentes lois 2 250 560 hectares des régions des hauts-plateaux et sahariennes seulement, furent classés domaines de l'état, exactement comme en Palestine ou les habitants ancestraux furent chassés de leurs terres qui furent volées comme nous le verrons dans l'histoire de la Palestine, si Dieu le veut.

Ainsi chaque nouvelle loi qui venait confirmer l'inviolabilité de la propriété arabe et les droits des indigènes entraînait de nouvelle perte de leurs droits et une plus large spoliation, typique exemple de la justice à la française !

Bien sur ces lois n'étaient faites que pour le prestige international quant à la réalité sur le terrain, elle n'avait besoin de nulle loi et d'aucun papier pour s'approprier les terres qui lui convenaient quand bon semblait à l'état ou aux colons. Ainsi tous les biens des Ottomans turques d'Algérie furent appropriés par l'état français.

Et conformément à l'engagement sur l'honneur du Général de Bourmont que « la liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, leurs propriétés, leur industrie ne recevront aucune atteinte… », la plupart des mosquées furent rasées quand elles ne furent pas tout simplement transformés en églises comme celle de Ketchaoua, la cathédrale actuelle d'Alger.

Et lorsque l'Algérie fut mise à sac et à sang et que les Algériens perdirent leurs droits à la vie, leurs biens, leurs terres et leur honneur suite à « l'engagement sur l'honneur », ces actes furent régularisés par un arrêté du ministre de la guerre du 1er juillet 1848 en vertu duquel toutes les victimes des voies de fait se trouvèrent irrévocablement dépossédés^[8] .

La cruelle réalité de la mission « civilisatrice »

- « Une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne » et « Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche au pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure, sur une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant… Autant que les conquêtes entre races égales doivent être blâmées, autant la régénération des races inférieures par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. L'homme du peuple est presque toujours chez nous un noble déclassé ; sa lourde main est mieux faite pour manier l'épée que l'outil sereno. … Versez cette dévorante activité sur des pays qui, comme la Chine, appellent la conquête étrangère… chacun sera dans son rôle. La nature a fait une race d'ouvriers ; c'est la race chinoise, d'une dextérité de main merveilleuse sans presque aucun sentiment de l'honneur… gouvernez-la avec justice. … elle sera satisfaite. - une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre, soyez bon pour lui et humain et tout sera dans l'ordre ; - une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne^[9] ».

Ces propos racistes et nazis et sioniste de 1871 sont d'Ernest Renan et sont suivis par ceux de Jules Ferry !

- « Les races supérieures ont un droit sur les races inférieures », « La première forme de la colonisation, c'est celle qui offre un asile et du travail au surcroît de population des pays pauvres ou de ceux qui renferment une population exubérante. […]

Mais il y a une autre forme de colonisation, c'est celle qui s'adapte aux peuples qui ont, ou bien un excédent de capitaux, ou bien un excédent de produits. […] Les colonies sont pour les pays riches un placement de capitaux ou des plus avantageux. […] Dans la crise que traversent toutes les industries européennes, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché. […]

Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. […] [Remous sur plusieurs bancs à l'extrême gauche] parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont un devoir de civiliser les races inférieures. […]

Ces devoirs ont souvent été méconnus dans l'histoire des siècles précédents, et certainement quand les soldats et les explorateurs espagnols introduisaient la culture en Amérique centrale, ils n'accomplissaient pas leur devoir d'hommes de race supérieure. Mais de nos jours, je soutiens que les nations européennes s'acquittent avec l'esgar, grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation. […]

A l'heure qu'il est, vous savez qu'un navire de guerre ne peut pas porter, si parfaite que soit son organisation, plus de 14 jours de charbon et qu'un navire qui n'a plus de charbon est une épave sur la surface des mers abandonné au premier occupant. D'où la nécessité d'avoir sur les mers des rades d'approvisionnement, des abris, des postes de défense et de ravitaillement^[10] ».

En fonction de ces pensées extrémistes et totalitaires par ces penseurs qui furent à la France ce que Friedrich Nietzsche fut pour la Nazis, nous pouvons passer en revue les exactions civilisatrices des colonisateurs. Bien sur ce ce n'est qu'un simple échantillon pour vous donner une idée réelle de quelles furent et il serait normal que la France paieit des dédommagements aux Algériens comme les américains en paix aux natifs, l'Allemagne aux Juifs et demain les Juifs aux Palestiniens.

Le racisme et le concept de la suprématie de la race blanche qui étaient alors la pensée en vogue à l'époque permirent aux gens de rapporter en toute franchise leurs exactions enregistrées et attestées par des livres authentiques que vous pouvez télécharger gratuitement. Ces concepts sont toujours en vogue et particulièrement de nos jours mais de manière beaucoup plus discrète grâce à la police jave mondiale et les gens s'y prendront à deux fois avant de rapporter leurs pensées exceptés un certain nombre d'extrémistes qui ont pignon sur run et qui se lamentent des « bons souvenirs du colonialisme ».

^[1] Hani Abdelkader - La Voix de l'Oranie 01.02.09.

^[2] Christian, L'Afrique française, p. 142.

^[3] Le général Bugaud, envoya à Pélassier cet ordre l'ordre. Revue hebdomadaire, juillet 1911, article du général Derrécaigs.

^[4] Lettres du Maréchal Saint-Arnaud, tome II, p. 37.

^[5] Lettres du Maréchal Saint-Arnaud, tome I, p. 385.

^[6] Mehdi Lallaoui, Kabyles du Pacifique, Au nom de la mémoire, 1994, page 16-24 et Albert Malet, Histoire de France 1789 à 1875, Hachette, 1921, page 486.

^[7] Larcher : Traité de Législation algérienne, t. III, p. 95.

^[8] La Dépêche Algérienne, 16 octobre 1928.

^[9] Ernest Renan « la Réforme intellectuelle et morale ».

^[10] Jules Ferry, 28 juillet 1885 « Les races supérieures ont us droit sur les races inférieures ».